

Projet de parc éolien en mer du Calvados

Réunion d'information du mercredi 27 mai 2015 à Ver-sur-Mer



OUVERTURE DE LA REUNION

Plus de 80 personnes se sont rassemblées le 27 mai 2015 à partir de 18h30 à la salle Saint Exupéry de Ver-sur-Mer (14) pour cette réunion d'information sur le projet éolien en mer du Calvados.

Etaient à la tribune : Bernard GUITTON, directeur du projet, Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement maritime et David LEMARQUIS, chef de projet.

Philippe ONILLON, maire de Ver-sur-Mer, ouvre la réunion en se réjouissant de l'intérêt des habitants pour la vie de la commune et incite chacun à participer et poser toutes ses questions sur le projet.

L'animateur explique le déroulement de la réunion : une vingtaine de minutes de présentation par le maître d'ouvrage, puis un temps d'échanges avec l'assemblée et, en fin de réunion, la possibilité de rencontrer de manière individuelle les représentants du maître d'ouvrage.

PRESENTATION DU PROJET PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Bernard GUITTON, directeur du projet, rappelle les caractéristiques essentielles du parc, notamment la zone d'implantation, définie par l'Etat, qui tient compte des contraintes environnementales et des activités humaines. Il présente également les principales étapes du projet dont l'organisation de l'enquête publique dans les mois à venir.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement maritime, détaille ensuite la conception technique du projet et les résultats des études environnementales : études géologiques, suivi du milieu marin, analyse des enjeux avifaunes, etc. Les résultats de ces études permettent de définir des mesures d'évitement ou de réduction des effets, que le maître d'ouvrage s'engage à suivre et contrôler afin d'en vérifier l'efficacité.

David LEMARQUIS, chef de projet, présente les enjeux patrimoniaux et paysagers de la zone concernée, plus particulièrement sur le littoral. Afin de limiter sa visibilité, le parc n'occupera pas l'ensemble de la zone définie par l'Etat pour l'appel d'offres et ne comptera que 75 éoliennes alors que le projet aurait théoriquement pu en compter un nombre supérieur. Il insiste ensuite sur le dialogue engagé depuis 2007 avec les pêcheurs, permettant d'éviter les secteurs les plus sensibles et de concevoir le projet pour que la pêche puisse être possible au sein du parc éolien, sous certaines conditions. A noter que le préfet maritime décidera in fine des règles de navigation autorisées dans le parc.

Bernard GUITTON fait alors le point sur le développement industriel du projet. Alstom fournira les éoliennes. Plusieurs appels d'offres sont en cours pour l'installation des éoliennes, la fabrication et la pose des fondations et du poste électrique en mer et pour la fabrication et la pose des câbles sous-marins. Le raccordement du parc au réseau électrique sera assuré par Réseau Transport d'Electricité (RTE), dont des représentants sont présents dans la salle. Bernard Guitton explique enfin les diverses démarches engagées avec les acteurs économiques afin de maximiser les retombées locales sur le territoire et de mettre en place avec la MEF du Cotentin, la MEFAC, le Conseil Régional et Pôle emploi des actions favorisant l'emploi local. Bernard Guitton précise que le chantier mobilisera jusqu'à 400 emplois, et la base de maintenance située sur le port de Caen-Ouistreham une centaine d'emplois pendant la durée d'exploitation du parc. Il rappelle en conclusion de l'exposé les nombreux moyens mis en place pour s'informer sur le projet : site internet, lettres d'information,...

ECHANGES AVEC LE PUBLIC (classés par thème)

Thème : Exploitation du parc éolien/ maintenance/ démantèlement

Un correspondant du journal *La Renaissance* souhaite des précisions sur l'énergie moyenne délivrée par les éoliennes en fonction des régimes des vents étudiés.

David LEMARQUIS indique que les éoliennes du projet fourniront autant d'électricité que si elles fonctionnaient à pleine puissance 38% du temps.

Cédric NOUVELOT, conseiller départemental du canton de Courseulles-sur-Mer, s'interroge sur une possible extension du parc et sur des retours d'expériences de parc éolien en mer. Il souhaite aussi connaître les dates précises de réalisation et de mise en service du projet.

Bernard GUITTON réfute cette possibilité d'extension. Le projet de Courseulles est la réponse à un appel d'offres lancé par l'Etat. Cet appel d'offres définit une zone, une puissance maximale, etc. Le projet de Courseulles comptera strictement 75 éoliennes. Pour le calendrier, la fin des travaux et la mise en service est prévue pour 2020.

Un participant évoque les objectifs de transition énergétique et souhaite savoir où les productions polluantes vont être retirées, citant la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.

David LEMARQUIS décrit rapidement l'évolution de la consommation énergétique de la France : la consommation du secteur résidentiel continue de croître malgré des efforts de maîtrise de la consommation, le secteur industriel est plus économe. Gilles Serna, représentant de RTE présent dans la salle, précise que l'énergie transitant par le poste de Ranville est consommée localement en hiver, davantage transportée en Bretagne et Ile-de-France l'été. Il explique que généralement l'éolien se substitue aux productions thermiques (charbon, gaz).

Un habitant demande si la consommation d'une population de 630 000 habitants équivaut réellement à 450 MW.

David LEMARQUIS précise que les études de la production électrique du parc permettent d'affirmer que sa production annuelle couvrira l'équivalent des besoins domestiques de 630 000 personnes.

Un habitant souhaite savoir à partir de quel seuil minimal de vent l'éolienne se met à tourner.

Bernard GUITTON donne le seuil minimal de vent pour le fonctionnement d'une éolienne (10 km/h) et le seuil maximal (90 km/h), à partir duquel l'éolienne ne tourne plus par mesure de sécurité.

Un habitant se demande s'il est plus facile d'arrêter une éolienne qu'une centrale et souhaite savoir si un arrêt de production peut être programmé ?

David LEMARQUIS explique qu'un arrêt de production peut être programmé mais que généralement ce sont les centrales dont le coût de fonctionnement est le plus élevé (charbon, fioul, gaz) qui sont mises à l'arrêt s'il y a une trop forte production d'électricité.

Un habitant demande le nombre de jours où il y a du vent en mer.

David LEMARQUIS précise qu'il y a du vent en mer 90% du temps, d'autant plus à 10 km au large des côtes et à 100 mètres de haut.

Un habitant souhaite connaître le coût du projet :

Bernard GUITTON précise qu'il est estimé à 1,8 milliard d'euros.

Un habitant note que la délimitation du parc est immuable et se demande s'il est possible de mettre plus d'éoliennes moins hautes.

David LEMARQUIS explique que la hauteur est un facteur visuellement moins impactant que le nombre, la densité d'éoliennes et l'étalement du parc.

Une habitante de Courseulles s'inquiète de l'impact sur l'immobilier et s'interroge sur le fait que, pour les parcs terrestres, les éoliennes ne tournent pas souvent.

Sur le premier point, Jean-Philippe PAGOT indique que l'évolution des prix de l'immobilier dépend de beaucoup de paramètres et est difficile à appréhender. Au Danemark, dans une zone touristique située à proximité d'un parc éolien en mer, le prix moyen du m² a augmenté plus vite que dans les régions connexes.

Sur le 2^{ème} point, il affirme l'intérêt de l'exploitant pour que les éoliennes tournent le plus souvent possible, la constance du vent en mer contribuant à cet objectif.

Un habitant souhaite connaître la durée de maintenance des éoliennes.

Bernard GUITTON explique que la durée moyenne de la maintenance préventive est estimée à 5 jours par an pour une éolienne auxquels il faut ajouter les éventuelles pannes imprévues.

David LEMARQUIS indique que le taux de disponibilité, c'est-à-dire hors maintenance, est de l'ordre de 90 à 95% du temps.

Une participante s'interroge sur le devenir du parc après 25 ans.

Bernard GUITTON répond que le démantèlement est obligatoire à l'issue des 25 années d'exploitation du parc éolien.

Une habitante regrette l'absence d'un représentant de l'Etat pour discuter du périmètre de la zone et souhaite savoir si un autre parc peut être construit après le démantèlement.

Bernard GUITTON estime difficile, du fait de l'évolution technologique, de dire si les éoliennes produites dans 25 ans seront compatibles avec les fondations qui seront installées. Concernant la durée moyenne de vie d'un parc, Jean-Philippe PAGOT précise que le plus « vieux » parc (situé au Danemark) est aujourd'hui âgé de plus de 20 ans.

Impacts du parc éolien : environnement, visibilité, bruit, lumière, ondes

Un membre de l'association Libre Horizon estime ce projet trop près des côtes. Il cite plusieurs exemples d'objets visuels sur le territoire (cheminées du Havre, ferry de Ouistreham...) lui faisant douter de la véracité des photomontages. Il réclame que le parc soit éloigné à 21 km des côtes, les plages du Débarquement faisant l'objet d'un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Il précise l'orientation nord de la côte et redoute des effets d'éclats par reflets du soleil.

Bernard GUITTON rappelle que l'Etat - et non le maître d'ouvrage - a défini le périmètre de la zone et que les photomontages réalisés ont été expertisés puis validés par un expert du CNRS. Par rapport à la comparaison avec d'autres éléments visuels, il précise qu'une éolienne est un objet plus fin, moins massif que ceux cités. L'idée d'éloignement à 21 km des côtes se heurte aux contraintes rédhibitoires de sécurité maritime du fait de la présence d'un axe majeur de navigation (chenaux d'accès aux ports du Havre, de Rouen, de Caen-Ouistreham).

Un habitant de Ver-sur-Mer (vivant sur les coteaux) s'inquiète de l'effet visuel du parc, constatant la présence d'un bateau dans la zone qu'il estime particulièrement visible.

Bernard GUITTON confirme que ce navire effectue des sondages du sol marin dans le cadre du projet.

Jean-Philippe PAGOT détaille les méthodes très poussées de réalisation des photomontages. Il affirme que des expériences passées démontrent que le résultat réel sera bien tel que présenté sur les simulations.

L'habitant ne remet pas en cause le photomontage mais insiste sur le fait que depuis sa maison qui surplombe la mer il aura une vue particulière sur le parc éolien.

Une habitante de Ver-sur-Mer revient sur l'effet de reflet du soleil sur les pales des éoliennes et demande également si un bruit sera perceptible.

Jean-Philippe PAGOT répond qu'aucun bruit ne sera audible sur la côte et que les éoliennes seront peintes avec une peinture non réfléchissante. Il ajoute que pendant un quart du temps dans l'année, les éoliennes ne seront pas visibles depuis la côte du fait du climat (brume de chaleur, nuage, ...).

Un habitant de Bernières-sur-Mer s'inquiète des effets potentiels du câble souterrain sous la plage vis-à-vis des personnes équipées de pacemaker.

Gilles SERNA de RTE (chargé du raccordement électrique du parc) assure qu'il n'y a pas d'effet sur les pacemakers. Il précise qu'il s'agit d'un simple câble enfoui à 2 mètres sous terre, comme il peut en exister dans toutes les grandes agglomérations en France.

Un participant redoute des effets sur les ondes radios et TV ?

Jean-Philippe PAGOT lui répond qu'il ne peut y avoir d'effets sur les transmissions TV et radio, le maître d'ouvrage veillant par ailleurs à ne pas interférer sur les liaisons VHF (utilisées par les bateaux) et les radars.

Le maire de Ver-sur-Mer demande des précisions sur l'émission de bruit lors du battage des pieux au cours de la construction des fondations.

Jean-Philippe PAGOT explique que cette question a été étudiée en détail pour les mammifères marins et certains poissons sensibles : des mesures spécifiques seront mises en place à leur égard afin de les éloigner préalablement du périmètre. Côté terre, du fait de l'éloignement important, le bruit s'il est perçu sera conforme aux normes sanitaires que tout chantier doit respecter.

Une participante demande si des lumières seront visibles sur les éoliennes.

Jean-Philippe PAGOT explique que l'installation du balisage maritime et aérien est réglementaire, mais que des échanges avec les autorités sont en cours pour étudier s'il est possible d'adapter le plan de balisage aérien afin de réduire sa visibilité et pour éviter notamment une confusion avec le balisage marin.

Un habitant s'interroge sur les rejets d'anodes, qu'il estime à 100 kilos/jour.

Jean-Philippe PAGOT rappelle que les rejets anthropiques de métaux dans la baie de Seine s'évaluent en tonnes et non en kilos. Le rejet d'anodes, c'est-à-dire d'aluminium, par les éoliennes représentera un impact minime, sans commune mesure avec ce qui est déversé chaque jour par la Seine. Néanmoins, le maître d'ouvrage a prévu un programme de suivi, avec des organismes témoins : protocole avec des poches de moules, larves d'huitres, etc... validé par l'IFREMER.

Un participant s'interroge sur les impacts dans le cas où les évaluations menées ne seraient pas confirmées par le suivi environnemental du parc.

Jean-Philippe PAGOT est confiant sur la qualité de l'expertise menée au cours des 3 ans d'études d'impact. De plus, le programme de suivi a été établi en coordination avec l'ensemble des acteurs au cours de plusieurs comités de pilotage. Il insiste sur le fait que le parc éolien en mer fera office de véritable observatoire scientifique en mer, ce qui est inédit sur les côtes françaises.

Thème : Retombées locales

Un conseiller municipal demande s'il existe des clauses pour favoriser concrètement l'emploi local et éviter les travailleurs détachés.

Bernard GUITTON présente les obligations de la directive européenne 2004/17 qui encadre strictement les appels d'offres : les entreprises qui seront désignées comme prestataires pourront s'adresser spécifiquement à des entreprises locales, mais le mécanisme ne peut être qu'incitatif et non obligatoire (pour éviter toute discrimination). Le maître d'ouvrage organise régulièrement des rencontres d'affaires avec les entreprises du territoire et participe régulièrement à des forums liés à l'emploi et à la formation, des relations sont établies avec Pôle emploi (convention signée en juin 2014) et les organismes de formation et d'insertion afin d'informer les entreprises du territoire et le public à la recherche d'un emploi.

Un animateur du campus des métiers et des qualifications "industrie des énergies" évoque le Campus des métiers et qualification sur Cherbourg et les réunions faites au niveau de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Il reconnaît que le maître d'ouvrage est très présent aux réunions, ce qui témoigne de son investissement.

Une participante s'étonne, au sujet de la taxe versée par l'exploitant du parc éolien, de l'inégalité des sommes perçues par les communes et souhaite connaître les modalités de répartition. **Un participant** évoque une rumeur sur la participation fiscale des habitants au financement des éoliennes.

Bernard GUITTON explique que la taxe globale du parc est de l'ordre de 6,5 millions d'euros par an. L'Etat reverse la moitié de cette somme aux communes du littoral, le Trésor Public étant chargé du calcul pour chaque commune en fonction notamment du nombre d'habitants et de la distance aux éoliennes. Bernard GUITTON dément la participation fiscale des habitants de la région au financement du parc.

La 1^{re} adjointe de Ver-sur-Mer se rappelle que le projet devait être finalisé en 2018 et s'étonne du décalage, évoquant les baisses de dotations de l'Etat qui pourraient être compensées en partie par les taxes liées au parc.

Bernard GUITTON explique que le planning est inchangé, la mise en service s'étalera progressivement entre 2018 et 2020 (l'appel d'offres de l'Etat prévoit une mise en service complète au plus tard en 2020). Les taxes perçues par les communes seront effectives dès la première année qui suit la mise en service.

Thème : Impact sur les usages

Un représentant de l'association Libre Horizon souhaite des précisions sur les possibilités de navigation à l'intérieur du parc. Il propose également que le câble de raccordement contourne la plage de Bernières afin de mieux préserver la pêche à pied.

Jean-Philippe PAGOT rappelle le processus de concertation avec l'Etat sur la thématique de la navigation, le préfet maritime en définira les modalités en s'appuyant sur les préconisations de la grande commission nautique : taille des embarcations limitée à 25 m, respect d'une distance de 50 m des machines et de 200 m du poste électrique en mer, vitesse limitée, etc.

Gilles SERNA de RTE donne des précisions sur le raccordement : l'arrivée se fera sur le plateau rocheux et nécessitera une tranchée de 1 mètre seulement. Sur l'estran, la roche fracturée sera reposée pour permettre une recolonisation. Il rappelle que ce choix de passage « de moindre impact » est issu de la concertation avec le comité des pêches, et prend notamment en compte l'obligation de s'éloigner des méandres de la Seulles, la volonté d'éviter le marais du Platon et les zones urbanisées. Sur la proposition de passer 200 mètres plus à l'ouest, le représentant de RTE explique qu'il remettrait en cause l'engagement pris de ne pas traverser le marais, tout comme celui de ne pas toucher aux cabines (depuis lesquelles partent les pêcheurs). Le câble passera ainsi sous l'aire de stationnement des camping-cars puis sous la route ; l'objectif étant qu'au final, le câble soit totalement invisible.

Le maire de Ver-sur-Mer souhaite savoir si le maître d'ouvrage dispose d'informations récentes sur le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, notamment à travers ses échanges avec la Région (qui porte la démarche).

David LEMARQUIS explique qu'une collaboration est en place avec la Région afin que ces deux projets (inscription Unesco et parc éolien) puissent être compatibles.

Un participant souhaite connaître les modalités de communication auprès de l'international vis-à-vis du devoir de mémoire.

Bernard GUITTON relate les rencontres avec les associations d'anciens combattants qui connaissent le projet. Par ailleurs, suite au débat public, un groupe de travail a été créé dans le cadre de l'instance de concertation et de suivi pilotée par le préfet pour travailler sur les aspects mémoriels.

Un participant évoque les possibilités d'attractivités touristiques (visites du parc comme pour le pont de Normandie).

Jean-Philippe PAGOT reconnaît le potentiel touristique d'un parc éolien en mer, notamment de par des retours d'expériences en Angleterre, Allemagne et Danemark. Cette activité potentielle devra néanmoins tenir compte des préconisations de sécurité des commissions nautiques.

Thème : Procédure/concertation/enquête publique

Un participant s'interroge sur les possibilités d'évolutions du projet, notamment du fait de l'enquête publique.

Un habitant souhaite également connaître les dates des prochaines réunions publiques.

Bernard GUITTON indique que les dates d'enquête publique seront définies par le Préfet et que les autorisations nécessaires à la construction du parc n'ont pas encore été délivrées. L'enquête publique devrait durer 2 mois et permettra de porter à connaissance du public l'information sur le projet et de recueillir les avis.

La réunion s'est terminée vers 20h40, les participants ayant encore la possibilité de consulter des photomontages, de se procurer des synthèses d'études et également de rencontrer les représentants du maître d'ouvrage et de RTE.